

Fiche technique de sécurité CE conformément à l'ordonnance (CE) N° 1907/2006

1. DÉSIGNATION DU PRODUIT OU DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Cette fiche technique de sécurité est conforme aux prescriptions légales en Allemagne.

Désignation du produit

HUILE À COMPRESSEUR BAUER

N° de commande : N26303

Description du produit

Substances de départ de synthèse et additifs

Utilisation du produit

Huile moteur gaz naturel

Désignation de la société

BAUER KOMPRESSOREN GmbH, Postfach 710260, D-81452 Munich

Téléphone : +49(0)89-78049-0, fax : +49(0)89-78049-167

CENTRE NATIONAL ANTIPOISON (BERLIN) :

Téléphone : +49(0)30-19240

2. RISQUES POSSIBLES

Classement CE

Ce produit est considéré comme non dangereux au sens des directives européennes (voir point 15)

Risques pour la santé humaine

Toxicité basse. Une exposition excessive peut être à l'origine d'irritations des yeux, de la peau ou des voies respiratoires. L'injection sous la peau à pression élevée peut entraîner des dommages importants.

Remarques supplémentaires

Sans recommandation d'un expert, cette substance ne doit pas être utilisée dans un autre but que ceux décrits à la section 1. Les études sur la santé ont montré que les produits chimiques peuvent représenter des risques potentiels pour la santé humaine, dont l'étendue varie d'une personne à l'autre.

3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Aucune substance dangereuse ou complexe devant être déclarée.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Inhalation

Quitter la zone de contact. Les personnes qui viennent en aide doivent éviter toute exposition propre et d'autrui. Porter une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation des voies respiratoires, de sensation d'étourdissement, de nausées ou de perte de conscience, faire immédiatement appel à une aide médicale. En cas d'arrêt respiratoire, renforcer la respiration avec un respirateur ou en pratiquant le bouche à bouche.

Contact avec la peau

Laver les points de contact avec de l'eau et du savon. Si le produit a été injecté dans ou sous la peau, ou dans une partie du corps, la personne doit immédiatement être examinée par un médecin en urgence chirurgicale, indépendamment de l'aspect ou de la taille de la blessure. Bien que, en cas d'injection sous haute pression, les symptômes peuvent, dans un premier temps, être minimes ou inexistant, un traitement chirurgical pratiqué très tôt, dès les premières heures, peut réduire considérablement l'étendue définitive des blessures.

Contact avec les yeux

Rincer soigneusement à l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritations.

Ingestion

Des premiers secours ne sont généralement pas nécessaires. Consulter un médecin en cas de malaise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction**Agents d'extinction adaptés**

Pour l'extinction, utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, des extincteurs à poudre ou à dioxyde de carbone (CO₂).

Agents d'extinction inadaptés

Jet d'eau direct

Lutte contre l'incendie**Instructions de lutte contre l'incendie**

Evacuer la zone. Veiller à ce que les produits d'extinction ou leurs agents de dilution ne s'écoulent pas dans les cours d'eau, les égouts ou les réservoirs d'eau potable. Dans les locaux fermés, les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, comprenant notamment un manteau retardateur de combustion, un casque avec protection du visage, des gants, des bottes en caoutchouc ainsi que des appareils de protection respiratoire. Utiliser un brouillard d'eau pour refroidir les zones exposées au feu et protéger les personnes qui travaillent.

Produits de combustion dangereux

Oxyde de carbone, fumée, vapeur, oxydes de soufre, aldéhyde, produits issus d'une combustion incomplète

Propriétés d'inflammabilité

Points d'inflammabilité [procédé] > 204 °C (399 °F) [ASTM D-92]

Plage d'inflammabilité (% vol. dans l'air, env.) Limite expl. inférieure : 0,9
Limite expl. supérieure : 7,0

Température d'inflammation spontanée Non déterminée

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Procédure d'information

En cas de fuite ou de rejet involontaire, informer les autorités compétentes conformément à toutes les dispositions en vigueur.

Procédure en cas de rejet de la substance

Rejet sur la terre ferme

Étancher le point de rejet dans la mesure où cela est sans danger. Utiliser une pompe ou un absorbant adapté pour recueillir le produit.

Rejet dans l'eau

Étancher le point de rejet dans la mesure où cela est sans danger. Contenir immédiatement le produit répandu avec des moyens de blocage. Avertir les autres participants au trafic fluvial. Éliminer le produit de la surface en le prélevant ou en utilisant un absorbant adapté. Consulter un spécialiste avant d'utiliser des agents de dispersion.

Les recommandations en cas de rejet dans l'eau ou sur la terre ferme sont basées sur les scénarios d'accident les plus probables pour la substance concernée.

Les conditions géographiques, le vent, la température (et, dans le cas d'un rejet dans l'eau), les vagues, la direction et la vitesse du courant peuvent avoir une influence considérable sur les mesures à prendre.

C'est pourquoi il convient de consulter des experts locaux.

Remarque : les directives locales peuvent prescrire ou limiter les mesures à prendre.

Mesures de protection de l'environnement

Rejets en quantités importantes : contenir le produit à une distance suffisamment importante du point de rejet du liquide, puis l'aspirer et l'éliminer. Empêcher toute infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les caves ou les zones fermées.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Empêcher les fuites et les petits rejets pour éviter tout risque de glissade.

Accumulateur statique :

Ce produit est un accumulateur statique.

Stockage

Ne pas le stocker dans des récipients ouverts ou non marqués.

8. LIMITE D'EXPOSITION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

Valeurs limites explosives / valeurs indicatives pour les substances pouvant apparaître lors de la manipulation de ce produit :

si l'apparition de brouillards/d'aérosols est possible, les recommandations sont les suivantes : 5 mg/m³ – ACGIH TLV ; 10 mg/m³ – ACGIH STEL.

Remarque : pour toutes les informations concernant les méthodes de surveillance conseillées, il est possible de s'adresser aux instituts et aux administrations compétentes : BGIA par exemple (organisme allemand chargé de la santé et de la sécurité au travail).

Dispositions de protection techniques

Le degré de protection nécessaire et le type de mesures techniques dépendent des conditions potentielles d'exposition.

Mesures techniques possibles :

Pas d'exigences spéciales dans des conditions normales d'application et en cas de ventilation suffisante.

Limitation et surveillance de l'exposition sur le lieu de travail

Le choix de l'équipement de protection personnelle dépend des conditions potentielles d'exposition, par ex. méthode, type de manipulation, concentration et aération. Les informations indiquées ci-dessous sur le choix de l'équipement de protection lors de l'utilisation de ce produit supposent une utilisation normale.

Protection respiratoire

Si des mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations en substances polluantes dans l'air à un niveau acceptable pour la santé des personnes, le port d'une protection respiratoire autorisée peut s'avérer nécessaire. Le cas échéant, le choix, l'utilisation et l'entretien de la protection respiratoire doivent être conformes aux prescriptions.

Les appareils de protection respiratoires adaptés pour cette substance sont les suivants :

Pas d'exigences spéciales dans des conditions normales d'application et en cas de ventilation suffisante.

En cas de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil à tuyau de refoulement autorisé. Les tuyaux de refoulement avec appareil individuel de secours peuvent être indiqués en cas de concentration insuffisante en oxygène, si des concentrations

dangereuses en substances polluantes ne peuvent pas être perçues ou si la capacité / l'autorisation des appareils à filtre n'est pas suffisante.

Protection des mains

Les informations spéciales concernant les gants sont basées sur les ouvrages publiés et sur les données des fabricants des gants. L'adéquation des gants et les durées de pénétration peuvent varier en raison de conditions d'utilisation spéciales. Pour obtenir des remarques spécifiques sur le choix des gants ou les durées de pénétration, contacter le fabricant des gants.

Les gants doivent être contrôlés et remplacés s'ils présentent des traces d'usure ou s'ils sont endommagés.

Les types de gants de protection adaptés pour cette substance sont les suivants :

Aucune protection nécessaire dans des conditions d'utilisation usuelles.

Protection des yeux

Si un contact avec les yeux est prévisible, il est conseillé de porter des lunettes de protection avec protection latérale.

Protection de la peau et du corps

Les informations spéciales concernant les vêtements sont basées sur les ouvrages publiés et sur les données des fabricants.

Les vêtements de protection adaptés à ce produit sont les suivants :

Aucune protection pour la peau n'est généralement nécessaire dans des conditions d'utilisation usuelles. Conformément aux mesures d'hygiène au travail, il convient de prendre des mesures pour éviter le contact avec la peau.

Mesures d'hygiène spécifiques

Toujours veiller à une bonne hygiène personnelle, par exemple en se lavant après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire et / ou fumer. Nettoyer régulièrement les vêtements de travail et la protection personnelle pour supprimer les saletés. Les vêtements et chaussures / bottes contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés. Veiller au rangement et à la propreté.

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Cf. points 6, 7, 12, 13.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques types sont indiquées ci-dessous. Pour tous renseignements supplémentaires, consulter le fournisseur mentionné au point 1.

Indications générales

État physique	Liquide
Couleur	Ambre
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé

Renseignements importants concernant la protection de la santé et de l'environnement ainsi que la sécurité

Densité relative (à 15 °C)	0,846
Point d'inflammabilité [procédé]	>204 °C (399 °F) [ASTM D-92]
Plage d'inflammabilité (% vol. dans l'air, env.)	Limite expl. inférieure : 0,9 Limite expl. supérieure : 7,0
Température d'inflammation spontanée	Non déterminée
Point d'ébullition/plage	>316 °C (600 °F)
Densité de vapeur (air = 1)	>2 avec 101 kPa
Pression de vapeur	<0,013 kPa (0,1 mm Hg) à 20 °C
Vitesse d'évaporation (n-butylacétate = 1)	Non déterminée
Valeur pH	Non applicable
Logarithme du coefficient de répartition entre n-Octanol et l'eau	>3,5
Solubilité dans l'eau	Négligeable
Viscosité	93,8 cSt (93,8 mm ² /s) à 40 °C 13,05 cSt (13,05 mm ² /s) à 100 °C
Propriétés oxydantes	Cf. points 3, 15, 16.

AUTRES INDICATIONS

Point de solidification	Non déterminé
Point de fusion	Non applicable
Point d'écoulement	-48 °C (-55 °F)

10. STABILITE ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Le produit est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Chaleur excessive. Source d'allumage à haut pouvoir énergétique.
Produits à éviter	Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	Ce produit ne se décompose pas à température ambiante.
Polymérisation dangereuse	Non

11. INDICATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Mode d'exposition	Conclusion / remarque
Inhalation	
Toxicité (rat) : LC50 > 5000 mg/m ³	Peu toxique. Selon les résultats des tests avec des substances similaires du point de vue structurel.
Irritation : Seuil d'efficacité toxicologique inexistant.	Risques insignifiants aux températures de manipulation et extérieures normales. Sur la base d'une analyse des composants.
Ingestion	
Toxicité (rat) : LD50 > 2000 mg/kg	Peu toxique. Selon les résultats des tests avec des substances similaires du point de vue structurel.
Peau	
Toxicité (lapin) : LD50 > 2000 mg/kg	Peu toxique. Selon les résultats des tests avec des substances similaires du point de vue structurel.
Irritation (lapin) : Données disponibles	Irritations cutanées insignifiantes à la température extérieure. Selon les résultats des tests avec des substances similaires du point de vue structurel.
Yeux	
Irritation (lapin) : Données disponibles	Peut provoquer de légères douleurs passagères au niveau des yeux. Selon les résultats des tests avec des substances similaires du point de vue structurel.

Effets chroniques / autres**Contient :**

Huiles de sortie, synthétiques :

Les études en laboratoires avec le même produit ou des produits identiques n'ont pas mis en évidence d'effets significatifs sur la santé - dans les conditions normales d'utilisation. Non mutagène et non génotoxique.

Pas de sensibilisation sur les animaux lors des essais ni sur les hommes.

Informations supplémentaires disponibles sur demande.

12. INDICATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les informations indiquées sont basées sur des données disponibles pour le produit, les composants du produit et les produits analogues.

Toxicité écologique**Produit**

Non considéré comme toxique pour les organismes aquatiques.

Mobilité**Composant de base de l'huile**

Ce produit est faiblement soluble et flotte. Il passe probablement de l'eau à la terre. On peut prévoir une dispersion sur la couche sédimentaire et les matières solides des eaux usées.

13. REMARQUES CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Recommandations concernant l'élimination à partir de la substance fournie.

L'élimination doit être réalisée conformément aux lois et aux directives en vigueur au moment de l'élimination et en fonction des propriétés du produit.

Directives d'élimination

Le produit peut être incinéré dans un four contrôlé et fermé à la valeur calorifique du combustible ou éliminé par combustion contrôlée à des températures très élevées auxquelles la formation de produits inflammables non souhaités est évitée.

Indications concernant l'élimination conforme

Code déchets européen : 13 02 06

Remarque : ce numéro de code déchets a été attribué à cette substance sur la base des applications fréquentes et ne mentionne notamment pas les substances polluantes rejetées lors de l'utilisation réelle.

Les producteurs de déchets doivent évaluer la procédure effective au cours de laquelle des déchets et des substances polluantes sont produits, pour pouvoir attribuer les codes d'élimination des déchets appropriés.

Selon la directive 91/689/CEE, ce produit est considéré comme un déchet dangereux et entre dans le cadre de cette directive si l'article 1 (5) de la directive n'est pas valable.

Élimination des récipients vides non nettoyés : loi sur le recyclage et les déchets.

Avertissement concernant les récipients vides

Avertissement concernant les récipients vides (le cas échéant) : les récipients vides peuvent contenir des résidus et être dangereux. Ne pas remplir ni nettoyer les récipients sans instructions précises. Les fûts vides doivent être entièrement vidés et conservés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils puissent être réutilisés de manière adaptée ou éliminés.

Les récipients vides doivent être recyclés, réutilisés ou éliminés par des entreprises qualifiées ou habilitées conformément aux prescriptions légales. **NE PAS SOUMETTRE LES RÉCIPIENTS À UNE PRESSION, AU DÉCOUPAGE, AU SOUDAGE, AU BRASAGE, AU BRASAGE FORT, AU PERÇAGE, AU MEULAGE NI À LA CHALEUR, AUX FLAMMES, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE NI À AUCUNE AUTRE SOURCE D'INFLAMMATION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER LA MORT OU DES BLESSURES.**

14. INDICATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

Transport sur terre (ADR / RID)	Ce produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID pour le transport routier / ferroviaire.
Voies d'eau (ADNR)	Ce produit n'est pas soumis aux prescriptions ADNR pour le transport fluvial.
Voie maritime (IMDG)	Ce produit n'est pas soumis aux prescriptions du code IMDG pour le transport maritime.
Voie aérienne (IATA)	Ce produit n'est pas soumis aux prescriptions IATA-DGR pour le transport aérien.

15. PRESCRIPTIONS

La substance n'est pas dangereuse selon la définition indiquée dans les prescriptions UE sur les substances / préparations dangereuses.

Marquage UE Non soumise au marquage obligatoire selon les directives UE.

Contient : Sulfonate de calcium. Peut provoquer des réactions allergiques. Le produit contient un ou plusieurs stabilisateurs < 1,0 % en poids, qui ne figurent pas à la section « Composition ».

Statut légal et loi et prescriptions en vigueur

Est répertorié dans les répertoires / pays suivants : IECSC, DSL, EINECS, ENCS, KECI, PICCS, TSCA

Cas particuliers :

Répertoire	Statut
AICS	Restriction d'application

Lois et prescriptions en vigueur dans le pays :

Pour toutes les autres instructions d'utilisation, consulter les prescriptions de prévention des accidents (BGV) ainsi que les prescriptions de prévention des accidents pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail (BGR).

Classe de mise en danger de l'eau (WGK) : 2

Ordonnance sur les accidents majeurs : n'est pas soumis aux prescriptions de l'ordonnance allemande sur les accidents majeurs.

Autres prescriptions allemandes : les prescriptions de « l'ordonnance sur les installations (VAwS) » des pays doivent être respectées lors de la manipulation des substances dangereuses pour l'eau.

Instruction technique pour le contrôle de la qualité de l'air (TA air) : ce produit contient des substances soumises au paragraphe 5.2.5.

16. AUTRES INDICATIONS
